



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2018-02-005

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2018

# Sommaire

## **PREF 41**

41-2018-02-05-002 - Arrêté confiant à Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay, la suppléance du préfet de département de Loir-et-Cher (1 page)

Page 3

PREF 41

41-2018-02-05-002

Arrêté confiant à Mme Catherine FOURCHEROT,  
sous-préfète de l'arrondissement de  
Romorantin-Lanthenay, la suppléance du préfet de  
département de Loir-et-Cher



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR-ET-CHER

**Arrêté préfectoral n°** **du** **05 FEV. 2018**  
*confiant à M. Catherine FOURCHEROT*  
*sous-préfète de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay,*  
*la suppléance du préfet du département*  
*de Loir et Cher*

Le préfet de Loir-et-Cher,  
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,  
Vu le décret du 24 juin 2016 portant nomination de M. Julien LE GOFF, administrateur civil, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;  
Vu le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre CONDEMINE en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;  
Vu le décret du 1<sup>er</sup> août 2017 nommant Mme Catherine FOURCHEROT, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer détachée en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay ;  
Vu la circulaire INTA1708864C du ministère de l'Intérieur en date du 28 mars 2017 relative à la délégation de signature des préfets,  
Considérant l'absence simultanée du département de Loir-et-Cher de M. Jean-Pierre CONDEMINE, préfet de Loir-et-Cher (en congés) et de M. Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, en déplacement (réunions) hors du département de Loir-et-Cher, les 6 et 8 février 2018 ;

ARRETE :

**Article 1 :** La suppléance du préfet de département de Loir-et-Cher est confiée à Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay, mardi 6 février 2018 de 14h00 à 18h00 et jeudi 8 février 2018, de 8h00 à 18h00.

**Article 2 :** Pendant cette période, délégation est donnée à Mme Catherine FOURCHEROT, sous-préfète de Romorantin-Lanthenay, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Loir-et-Cher, à l'exception des propositions dans les ordres nationaux.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié au délégataire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le **05 FEV. 2018**



Le préfet,

*J.P. Condemine*  
Jean-Pierre CONDEMINE